Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025051-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE, Anthony ROLLAND.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/051 - IFER VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE ROI MORVAN COMMUNAUTE

Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonds de concours de Roi Morvan Communauté relatif au reversement de l'IFER éolien qui finance les travaux de voirie de la Commune de Roudouallec. Le produit reversé est équivalent à 50 % de la recette reçue par la Communauté de Communes. Pour l'année 2024, le montant que la Communauté de Communes propose de reverser à la Commune de Roudouallec s'élève à 16 385.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant proposé par Roi Morvan Communauté, soit 16 385.50 €.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)